

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous sont présents à l'exception de Chantal Parouteau et Jacques Bouygue, absents et excusés, et Cathy Ruebenthaler, absente et représentée par Patrick Serrager.
- **Présentation de l'avant-projet du Plan d'Aménagement du Bourg par INDIGO/COLIBRIS** ;

Cette présentation a été fixée avant les travaux du Conseil, de façon à permettre un échange entre les membres du Conseil et le maître d'œuvre, sur l'avancement du projet de PAB.

Le Maire remercie de sa présence Madame Giovanna Marinoni, qui conduit le groupement d'étude INDIGO/COLIBRIS pour la maîtrise d'œuvre du P.A.B. de la commune. Mme Marinoni commente au Conseil un diaporama décrivant les premières étapes d'étude de l'avant-projet du PAB et les nouvelles orientations suite aux diverses réunions de travail de fin 2018. L'avant-projet a permis de chiffrer l'enveloppe globale (300.000 €HT sur trois ans) donnant le montant maximal estimé pour les demandes de subventions. Trois points d'ancrage font l'objet d'une attention particulière : carrefour de l'hôtel « La Bastidie », place d'Astorg et arrivée sur la place de l'Église. La succession de revêtements de sols, pavages, caniveaux, accotements, etc... fait l'objet d'échanges. Des échantillons de pavages calcaires sont examinés avec une préférence exprimée pour un panachage des origines et un traitement de surface bouchardé/usagé. Les contraintes imposées par le Service Régional d'Archéologie sont évoquées et l'existence du « tampon » d'accès à la citerne de la place de l'église ne posera pas de problème (secteur traité avec un sol en castine venant en affleurement).

L'étude actualisée proposée par SOCAMA pour la mise en lumière de l'église est présentée et commentée. La version d'un éclairage sans mise en évidence des contreforts recueille la majorité des choix.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage a été fixée au lundi 11 février, en présence du CAUE et de Corrèze Ingénierie, de la DRAC et du représentant de l'ABF.

- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Monsieur Dominique Antoni en qualité de secrétaire de séance.

- **Approbation des comptes-rendus des réunions du conseil municipal des 30 octobre et 7 décembre 2018** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver les comptes-rendus des dernières séances du conseil municipal. Ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Électrification rurale** : Le Maire informe le Conseil que, dans sa séance du 18 décembre 2018, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a restitué la compétence facultative électrification rurale aux communes. De ce fait, les communes doivent adhérer à la Fédération Départementale de l'Électrification et de l'Énergie de la Corrèze et ainsi lui transférer la compétence relative à la distribution publique de l'électricité. L'opération vise à maintenir juridiquement le schéma d'intervention antérieur qui nous donne satisfaction.
Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Contrat d'assurance statutaire pour le personnel titulaire CNRACL : renouvellement du contrat** : Le Maire rappelle à l'assemblée que fin 2017 la commune a souscrit une assurance statutaire pour le personnel titulaire CNRAL afin d'être indemnisée en cas de congés maladie des agents. Ce contrat est à renouveler chaque année. Le montant de la cotisation pour l'année 2019 est de 3 183,83 €. Le Conseil se déclare favorable à la poursuite du contrat.
Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Régie d'avances** : Le Maire rappelle que la commune est dotée d'une régie d'avances en numéraire et par carte bancaire. Le régisseur titulaire est Emmanuelle BOYER et son suppléant Dominique ANTONI. M. Plénert, Trésorier, incite les communes à supprimer le numéraire au profit de la CB. Le Maire propose donc au Conseil d'aller dans ce sens en modifiant les articles 5 et 6 de la délibération du 1^{er} avril 2015 n°2015-14, comme suit :
 - **Article 5** : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées par carte bancaire, un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur
 - **Article 6** : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 100 € sur le compte D.F.T.
 Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Logiciels de comptabilité** : Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'une part, de renouveler les contrats de maintenance de certains logiciels et d'autre part, de faire l'acquisition de nouveaux modules pour faciliter la dématérialisation des payes et l'accès à la plateforme HÉLIOS (plateforme de transmission des titres, mandats et budgets à la trésorerie).

- **Renouvellement contrats de maintenance :**
 - *Gestion électronique des pièces : 114,36 € TTC par an pour 3 ans à compter du 1^{er} juin 2019*
 - *Comptabilité, payes, emprunts : 402,67 € TTC par an pour 3 ans à compter du 1^{er} mars 2019*
 - *DADS U : 43,21 € TTC par an pour 3 ans à compter du 1^{er} mars 2019*
- **Module interface PASRAU :** afin de faciliter les opérations liées au Prélèvement à la Source et ainsi éviter les oublis et les erreurs, une interface directe avec le site de collecte des informations des impôts est nécessaire. Le montant du logiciel plus la formation (formation divisée par deux car elle se fera en même temps que pour le syndicat BELLOVIC) est de 396 € TTC.
- **Module Accès Plateforme CERIG accès HÉLIOS :** cette plateforme permet d'accéder directement à la plateforme HÉLIOS et de limiter les procédures pour y accéder et signer les bordereaux de mandats. Le montant de ce module est de 543 € TTC (y compris la formation).

Les montants concernant les contrats de maintenance seront inscrits en fonctionnement au BP 2019 à l'article 6156 et ceux des logiciels en investissement à l'article 2051.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Cantine garderie 2019 :** Comme chaque année, il convient de revoir les tarifs de la cantine et de la garderie. Le collègue nous a informés que le prix des repas pour 2019 est passé de 2,95 € à 3,00 €. Le Maire propose donc d'appliquer la même augmentation sur le prix demandé aux familles à savoir 2,80 €, au lieu de 2,75 € le repas. Concernant la garderie, le prix actuel est de 1,60 € la demi-journée.

Le Conseil décide d'appliquer la majoration présentée pour le prix des repas et de maintenir au niveau actuel le prix de la demi-journée de garderie.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Subventions aux associations :** La période des votes des budgets arrivant, il convient de décider du montant des subventions allouées en 2019 aux différentes associations.

Les allocations de l'an dernier sont conservées, en excluant la dotation exceptionnelle 2018 NMP (spectacle du 11 novembre). Par contre, cette année, la dotation AJA Meyssac est portée à 2000 €, montant exigé pour l'organisation du Comice agricole. À cette occasion, le CD19 devrait verser à notre commune une subvention de 750 €.

Le tableau des subventions 2019, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, soit un total de 4.150 €.

- **Voirie communautaire** : Le Maire informe le Conseil qu'un travail important a été réalisé sur le transfert de la voirie d'intérêt communautaire. Il rappelle que chacun des élus a été destinataire de son mail du 8 décembre expliquant que 9,030 km de voirie (voies communales VC2, 6, et 7/8) sont concernés, sur 24 km de voies communales. Il s'agit de se mettre en conformité avec les règles définies par la CCMC qui a pris la compétence « voirie d'intérêt communautaire »

D'un côté, la ComCom prendra en charge l'entretien de ces routes (revêtements routiers), mais en contrepartie, la commune devra verser à la ComCom une compensation pour transfert de charges, d'un montant annuel de 11 197,20 €.

À l'inverse, le débroussaillage de ces voies restant effectué par la commune, nous refacturerons à la ComCom 3 070,20 € H.T de prestations, pour le même linéaire. Ces montants restent à confirmer par la CLECT qui sera convoquée au sein de la ComCom au premier semestre, mais leur probabilité est très forte et ils peuvent nous servir pour notre budget.

- **Chemins de randonnée d'intérêt communautaire** : Comme pour la voirie communautaire, la commune a transféré l'entretien d'une partie de ses chemins de randonnée à la ComCom. (chemins de randonnées classés au PDIPR). Il convient de régulariser les transferts de charges, car rien n'avait été fait jusqu'ici. Le transfert de charges pour l'entretien de 16,9 km de linéaire serait de 1 632,20 € annuels (concerne les « Chemins retrouvés » et une partie des « circuits de découverte de la Vicomté de Turenne »). Ici aussi, ces chiffres sont indicatifs tant que la CLECT ne se sera pas prononcée sur les montants effectifs.

- **Point sur les Travaux hors PAB** :

- Le point est fait sur l'année 3 de mise en conformité accessibilité : la partie électricité vient juste d'être terminée par ARELEC19, après le lot des opérations diverses sur les marches et signalétique (YANN NAERT). Il reste les lots ferronnerie (CASSAGNE) et menuiserie (GOMEZ), pour lesquels les entreprises vont être relancées.
- le réseau d'assainissement du bourg : Le Service Régional d'Archéologie (SRA) nous ayant informés ce jour même qu'il levait les contraintes sur les rues du bourg (mais pas sur la place même de l'église), nous avons informé la SOGEA qu'elle devait s'organiser pour une reprise au plus tôt des travaux de séparation des collecteurs eau de pluie / eaux usées. Il est rappelé que ce chantier était interrompu depuis juin 2018, date de l'arrêté pris au nom du Préfet de Région pour prescrire des travaux de recherche archéologique préventive.
- Sur la place de l'église, nous avons fait poser un tampon béton avec regard pour sécuriser l'accès à la citerne des 14^e/15^e siècles, découverte en novembre lors des travaux conduits par l'Institut National de Recherche d'Archéologie Préventive (INRAP). Cette citerne voûtée était aussi accessible depuis les sous-sols de l'ancien château et était alimentée par une canalisation enfouie provenant de la partie romane de l'église.
- la mise en lumière de l'église : Nous disposons des études réalisées par SOCAMA. La DRAC nous a notifié l'obligation d'avoir recours à un Architecte en Chef des Monuments Historiques ou assimilé. Nous devons gérer ce nouveau contexte en limitant les retards.

- L'évacuation des eaux de pluie du versant Nord de l'église. Ainsi que précisé pour les travaux d'assainissement, nous devrions pouvoir reprendre l'exécution de ce projet du fait de la levée des contraintes du S.R.A.
 - Audit du Bureau VERITAS sur bâtiments école : Nous attendons le rapport mais l'audit qui a été réalisé le 10 janvier, est tout à fait rassurant sur la solidité des structures de l'extension WC/Vestiaire de la classe d'école. Les fissures apparaissant lors d'épisodes de sécheresse n'affectent pas la solidité de ce bâtiment ou sa sécurité.
- **Vidéo-surveillance de l'église :** Le Maire rappelle le projet qui avait été évoqué concernant la mise en valeur et vidéo-surveillance de l'église. La vidéo-surveillance s'appuie sur le même principe que pour la salle d'exposition. Les premiers essais ont été réalisés montrant certaines difficultés de liaison en raison des dimensions et de l'épaisseur des murs de l'édifice. Un devis a été demandé à plusieurs entreprises, parmi lesquelles seule ARELEC19 a répondu, présentant un devis s'élevant à 5 140,58 € TTC.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 10% du montant H.T.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Budget 2019 : Orientations d'investissements :** Présentation des grandes masses budgétaires et options possibles.

Dans la perspective du programme d'investissements 2019, il est proposé au Conseil d'examiner une première simulation des budgets prévisionnels de fonctionnement (grandes masses) et d'investissement.

Une première contrainte s'impose compte tenu de la mise en œuvre du programme triennal du PAB. Sur 2018 /2019, les deux premières années du plan vont représenter un peu moins de 240 000 € d'engagements (TTC), avec en ressources dédiées, 100 000 € de subventions, alors que la récupération de TVA (FCTVA) sera différée pour l'essentiel sur 2020. Le recours à un emprunt LT de 100 000 € va s'imposer sachant que sa charge sera à peu près compensée à partir de 2020 par l'amortissement complet de l'emprunt qui avait été contracté pour les travaux de la mairie et de l'école.

Dans le même temps, il faut tenir compte des restes à réaliser et compléments sur l'accessibilité, la vidéo-surveillance église, l'adressage, la mise en lumière de l'église, le circuit rando des musées, le réseau des eaux de pluie/usées, la collecte des eaux de pluie du versant Nord de l'église, et les remboursements d'emprunts.

Les ressources nettes disponibles conduisent à envisager un programme voirie sur réseau communal propre (hors voies d'intérêt communautaire) limité aux environs de 30 000 € et une autre opération donnant un solde net (dépenses/subventions) de l'ordre de 20 000 € sur 2019. Un projet de protection du site du souterrain d'Orgnac est évoqué à cette occasion, mais va donner lieu à un approfondissement.

Nous allons aussi relancer des entreprises de maçonnerie pour la restauration du site de la source de la Teulière, l'entreprise LESTRADE sollicitée n'ayant pas répondu.

- **DETR 2019 demande de subventions** : Compte tenu des orientations évoquées au projet de budget, le Maire propose de retenir les projets suivants dans le cadre de la DETR 2019, les dossiers devant être présentés dans les prochaines semaines :
 - **Plan d'Aménagement du Bourg – Année 2** : (priorité 1) Estimation 100 000 € H.T de travaux, subvention totale à 50% soit 50 000 €, par moitié DETR (25%) et CD19 (25%). Corrèze Ingénierie doit nous donner des éléments du dossier ;
 - **Voirie communale** : (priorité 2) : définition d'un programme relevant de la DETR, à partager avec un financement du CD19. Maximum 30 000 € TTC
 - **École** : (priorité 3) : achat de tablettes numériques. Devis d'un montant H.T. de 1 350,00 € soit 1 620,00 € TTC pour 5 tablettes Samsung galaxy TabA 16 Go. Le taux de subvention est de 50% du montant H.T. soit 675,00 €.
- **PLUi : avancement des travaux au sein de la ComCom et dans les communes**

Le calendrier des opérations a été présenté à la conférence des maires de la CCMC qui s'est tenue au Pescher le 17 janvier dernier, avec une présentation conduite par le cabinet DEJANTE, maître d'œuvre du projet.

Les diagnostics préalables agricoles ont été réalisés, après concertation avec des représentants du monde agricole de toutes les communes. Nous allons entrer dans la phase de définition du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il est prévu d'aboutir à une proposition complète du PADD au premier trimestre 2020, qui pourra être utilisée (éventuellement amendée) par les nouvelles équipes communales élues au printemps 2020. La définition des cartes de zonages et règlements interviendra ensuite, l'adoption finale du PLUi étant programmée pour le printemps 2022.

Des phases de concertation vont être lancées très prochainement, avec des registres accessibles aux habitants, adressés aux communes d'ici quelques semaines et aussi un questionnaire envoyé à toutes les communes, pour alimenter la réflexion sur les orientations du PADD, et un diagnostic proposé en septembre 2019. Les secrétaires de toutes les communes participeront à une réunion d'information spécifique.

- **Questions diverses :**

- Archives de la commune :

Le sujet avait déjà été évoqué l'an dernier à la suite de l'audit de l'archivage communal, réalisé par les services des Archives Départementales : il est nécessaire d'améliorer le classement de nos archives communales pour la partie conservée dans le local d'archives, à l'étage, au-dessus du bureau d'accueil/ secrétariat. Disposant désormais de temps libre, Christine BOURGÈS, contactée par le Maire, accepterait de réaliser ce travail, sur la base du plan de classement officiel publié en 2016. Nous allons donc nous organiser en ce sens, en visant la période du printemps prochain.

- AGENDA :

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : fixée au jeudi 14 mars 2019 à 20h30
 - Cérémonie du 26 janvier pour la pose de la plaque des Rubans du Patrimoine dans l'église : les invitations ont été lancées par mail et lettres. M. le Sous-Préfet a confirmé sa présence pour cette cérémonie souhaitée par les promoteurs du Concours des Rubans du Patrimoine. Ce sera à 16h30, après l'AG de l'association NMP.
 - Réunion publique élagage du 1^{er} février : Les lettres d'information ont été adressées au tout début de ce mois, avec notre petite plaquette, à tous les propriétaires potentiellement intéressés. Plusieurs habitants se sont lancés dans les travaux. Une invitation a été envoyée aussi à 7 entreprises d'élagage.
 - Réunion publique Comice agricole du 8 février : Éric Ciscard a confirmé sa présence. Plusieurs agriculteurs ont informé de leur présence. Nous allons réitérer l'invitation par lettres. On pourrait envisager la prise en charge du repas de midi par les Jeunes Agriculteurs (question en cours via Bertrand ISSARTIER), le « casse-croûte » du matin par un traiteur, et les buvettes par les associations.
- Cahier de doléances / Débat national. Un cahier a été ouvert il y a 15 jours à la mairie, sans aucune mention inscrite au jour du Conseil. À défaut de directive des Pouvoirs Publics et sans sollicitation particulière, il n'est pas prévu d'organiser de débat public dans notre salle des fêtes.
 - École : Le Conseil ouvre une discussion concernant l'école : Certains conseillers font part de leur questionnement à propos de la somme de sujets mis à l'ordre du jour par les parents élus lors des conseils d'école, des thèmes parfois de l'ordre du détail jugés plus ou moins pertinents.

D'autre part, le Maire et d'autres conseillers ont été contactés par des parents qui ne partagent pas ces points de vue ou ces doléances qui donnent une image pas des plus positives.

Le Conseil souhaiterait une meilleure concertation au sein du groupe des parents élus pour plus d'objectivité dans les propositions d'ordre du jour des questions diverses aux conseils d'école, d'autant que la mairie a toujours été très à l'écoute en termes d'investissement sur les locaux, le matériel, les personnels, l'amplitude horaire de la garderie, les dotations par élève pour les fournitures scolaires et autres matériels de classe. La discussion et les propositions autour de l'école sont bien sûr toujours ouvertes, mais doivent aussi donner une bonne image de l'institution, notamment pour les futurs parents d'élèves.

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance du Conseil à minuit.